

Tarifs 2026-2027

Frais d'ouverture de dossier: **65€** (par famille, à la première inscription d'un enfant au sein de l'établissement)

RUBRIQUES DE FACTURATION		MOIS	ANNEE
COLLEGE	CONTRIBUTION DES FAMILLES : 6° - 5° - 4° - 3°	64.00	640.00
	CONTRIBUTION DES FAMILLES pour les enfants boursiers	63.00	630.00
	Achat tablette pour les nouveaux 6° /40 mois	18.00	180.00
	Achat tablette pour les nouveaux 5° /30 mois	24.00	240.00
	Achat tablette pour les nouveaux 4° /20 mois	36.00	360.00
	Achat tablette pour les nouveaux 3° /10 mois	72.00	720.00
	FORFAIT DEMI-PENSION	71.00	710.00
PRIMAIRE	CONTRIBUTION DES FAMILLES : CP-CE1-CE2-CM1-CM2	55.00	550.00
	FORFAIT DEMI-PENSION	70.00	700.00
MATERNELLE	CONTRIBUTION DES FAMILLES : TPS	58.00	580.00
	PS-MS-GS	54.00	540.00
	FORFAIT DEMI-PENSION	68.00	680.00

*** La contribution des familles, l'achat tablette (pour le collège) et le forfait demi-pension font l'objet d'une facturation annuelle**

Pour les EXTERNES, repas en exceptionnel — Prix du repas

Primaire, Collège : 5.70€

Maternelle : 5.00€

Le prix du repas inclut la prestation surveillance et assistance pour les plus petits

FRAIS D'INSCRIPTION/REINSCRIPTION (pour chaque enfant)

Cotisation annuelle APEL <u>par famille</u> (facultative)	24.00
Contribution diocésaine annuelle <u>par élève</u>	77.90
Frais annexes COLLEGE <u>par élève</u> (sorties, All in English, Big Challenge, classe défense, ...)	85.00
Frais annexes PRIMAIRE et MATERNELLE <u>par élève</u> (sorties, loisirs créatifs...)	65.00

*** La cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves), la contribution diocésaine et les frais annexes sont à remettre au secrétariat par chèque** (un chèque différent pour chaque paiement) **ou espèces au moment de l'inscription.** Chèques à l'ordre de « OGEC Jeanne d'Arc »

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE	MOIS
Garderie du matin de 7h30 à 8h15	13.00
Garderie du soir de 17h à 18h	18.00
Étude Primaire/Collège de 17h à 17h45	21.00

*** l'accueil péri-scolaire fait l'objet d'une facturation au trimestre indépendante de la facture annuelle**

Le port de l'UNIFORME est obligatoire au sein de l'établissement.

La tarification sera communiquée lors du dossier d'inscription/réinscription.